

GUIDE PRATIQUE



J'adopte
mon
homard

ÉDITO

Préserver la biodiversité de l'Île de Ré c'est d'abord protéger les espèces végétales et animales, qui le peuplent.

Le homard, longtemps pêché le long des côtes rétaises, est aujourd'hui devenu **une espèce rare sur notre territoire**, notamment en raison de la pêche et des perturbations environnementales qui affectent l'ensemble des espèces des océans.

C'est la raison pour laquelle **la Communauté de Communes, grâce au financement de l'Ecotaxe, souhaite lancer un programme scientifique de réintroduction du homard sur l'Île de Ré**. Elle envisage pour cela de réimplanter dans le milieu naturel, dans des zones protégées interdites à la pêche, des petits homards de la même espèce que ceux vivant sur nos côtes.

La collectivité souhaite **associer la population à cette opération** en lui proposant de **parrainer gratuitement la réintroduction d'un homard**, et ainsi **contribuer au maintien d'une biodiversité exceptionnelle**.

Ce guide pratique sur l'opération "*J'adopte mon homard*" vous apportera les réponses souhaitées et vous accompagnera dans cette démarche volontaire et citoyenne en faveur de la biodiversité.

Bonne lecture à tous.

Lionel Quillet
Président de la Communauté de
Communes de l'Île de Ré



P4 à 7

**PRÉSENTATION
DU PROJET**

P8 à 9

**CARTE
D'IDENTITÉ
DU HOMARD**

P12 à 14

**FORMULAIRE
D'ADOPTION**

P10 à 11

**ADOPTER
UN HOMARD**

P15

**QUESTIONS
RÉPONSES**

PRÉSENTATION DU PROJET

Autrefois, le homard était une espèce emblématique rencontrée sur l'estran rétais. Aujourd'hui, il a pratiquement disparu. 🔍

C'est pourquoi, la Communauté de Communes de l'Île de Ré et son équipe d'Ecogardes se sont investis dans un projet de repeuplement.

Des petits homards seront donc réintroduits dans une zone protégée au large de Saint-Clément-des-Baleines.

L'Ecotaxe, destinée à financer des projets environnementaux, permettra de réaliser cette opération.



4

ZOOM SUR L'UNE DES CAUSES DE LA DIMINUTION DU HOMARD :

Réchauffement
climatique

Acidification des océans

Diminution du
phytoplancton
(élément essentiel de
la chaîne alimentaire)

Diminution du
zooplancton
(nourriture des larves
de homard et
autres crustacés)

Disparition prématurée
des larves de homard

Diminution du nombre
de homards parvenant
à l'âge adulte

COMMENT ÇA MARCHE ?

Cette année, la Communauté de Communes de l'Île de Ré réintroduira 2 000 à 2 500 petits homards.

L'opération sera reconduite une fois par an sur une durée de 5 ans au minimum.

QUANTITÉ

5



1cm

TAILLE/ÂGE

Les petits homards, qui proviennent d'un élevage britannique, seront âgés de 3 mois et mesureront seulement quelques centimètres de long au moment de leur réintroduction dans le milieu naturel.

A ce stade, les homards s'enfouissent dans le sable et sont donc moins exposés aux prédateurs.



La réintroduction est prévue pour le mois de juillet, période où les températures sont plus clémentes et les conditions favorables à l'alimentation des petits homards.

DATE



Ils seront acheminés par bateau jusqu'au lieu de la réintroduction, puis amenés jusqu'au fond de l'océan par une équipe de plongeurs sous-marins qui les relâchera directement sur les zones sableuses adaptées à leur installation.

TECHNIQUE

Le homard atteint sa taille adulte aux alentours de 4 ou 5 ans. C'est seulement passé ce délai que l'on pourra évaluer l'impact des premières réintroductions.

Des opérations de suivi scientifique de la population seront menées par les Ecogardes, en partenariat avec les services compétents de l'Etat.

SUIVI

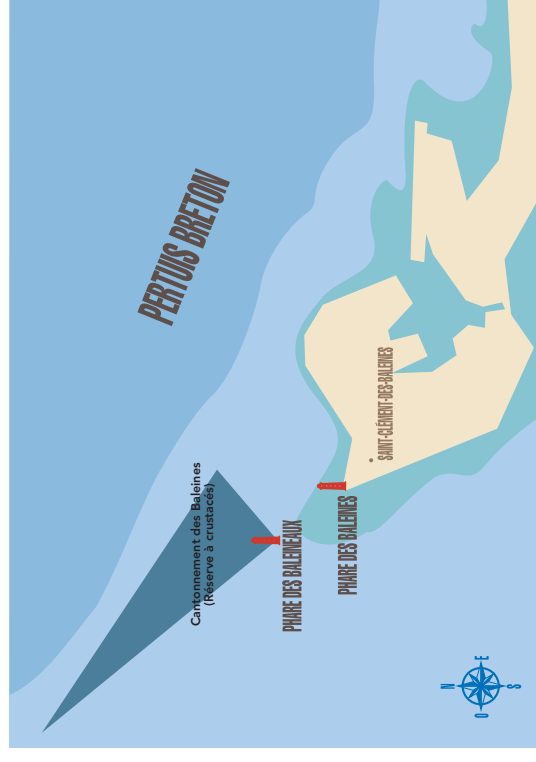
Les homards seront répartis dans l'espace protégé du cantonnement des Baleines, au large du Phare des Baleineaux, sur des zones initialement repérées en plongée sous marine.

Cette zone, d'environ 2 000 hectares, est spécifiquement réservée aux crustacés. Leur pêche y est interdite depuis 1974.

L'alternance de fonds rocheux accidentés et de petites cryptes sableuses est idéale pour la sécurité, l'alimentation et le développement des petits homards.

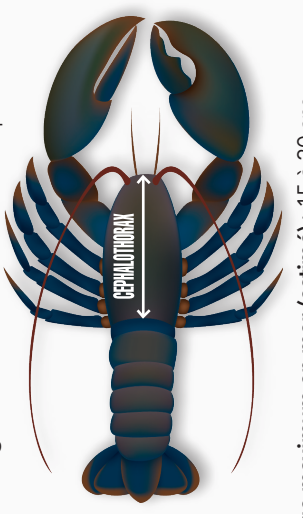
LIEU

ZONE DE RÉINTRODUCTION DES HOMARDS



CARTE D'IDENTITÉ

- ➔ **Mon nom :** Homard européen ou "Homarus gammarus".
- ➔ **Mon aire géographique :** Océan Atlantique Nord-Est.
- ➔ **Mon mode de vie :** Sédentaire.
- ➔ **Mon alimentation :** Omnivore, je mange de tout.
- ➔ **Ma croissance :** Les premières années, je grandis grâce à de nombreuses mues (j'abandonne ma carapace devenue trop petite et j'en fabrique une plus grande). Ensuite, je mue environ une fois par an.
- ➔ **Ma taille au moment de la réintroduction :** Quelques centimètres de long.
- ➔ **Ma taille à l'âge adulte :** 8,7 centimètres de céphalothorax.

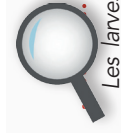


- ➔ **Mon âge maximum en mer (estimé) :** 15 à 20 ans.
- ➔ **Mon mode de reproduction :** Mon mode de reproduction peut paraître surprenant !



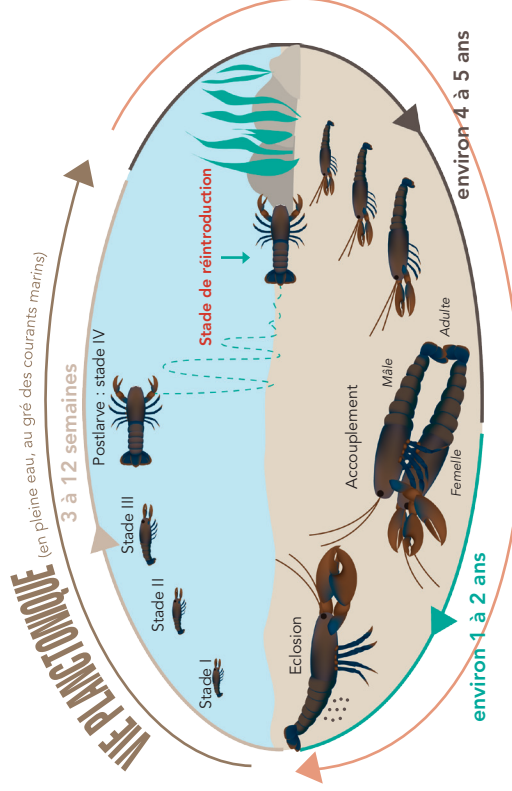
Après accouplement avec le homard mâle, la femelle stocke les spermatozoïdes dans une poche pendant une durée pouvant aller jusqu'à deux ans maximum. Au cours de cette période, elle choisit le moment propice pour féconder ses œufs, qui seront ensuite protégés sous son abdomen pendant 7 à 10 mois. Chaque femelle peut porter entre 5 000 et 50 000 œufs ! Mais seulement 2 à 3 homards par ponte atteignent l'âge adulte.

- ➔ **Ma première année en mer :** Elle est très importante pour mon avenir. C'est au cours de cette année-là que je suis le plus fragile et le plus exposé aux dangers de la mer (stade larvaire).



Les larves écloses ont tout d'abord une vie planctonique jusqu'à la 4^e mue où elles deviennent des post-larves et commencent une vie benthique : les petits homards creusent un terrier dans le sable où ils vivent enfouis jusqu'à ce que leur céphalothorax atteigne une taille de 1,5 centimètres. Ils recherchent ensuite une cavité dans la roche pour continuer leur développement.

LE CYCLE DE VIE DU HOMARD :



VIE BENTHIQUE
(au niveau du fond marin)

ADOPTER UN HOMARD

POURQUOI ADOPTER ?

La Communauté de Communes de l'île de Ré souhaite associer la population au maintien de la biodiversité.

Cette opération scientifique a aussi une forte vocation pédagogique : informer les enfants et leurs parents sur les dommages subis par certaines espèces en raison de la dégradation progressive du milieu océanique.

Offrir la possibilité d'adopter un homard permet de responsabiliser les citoyens. Pour chaque parrain, c'est un moyen symbolique de contribuer à la sauvegarde de l'environnement et de créer un lien affectif particulier avec son "filéul".

10

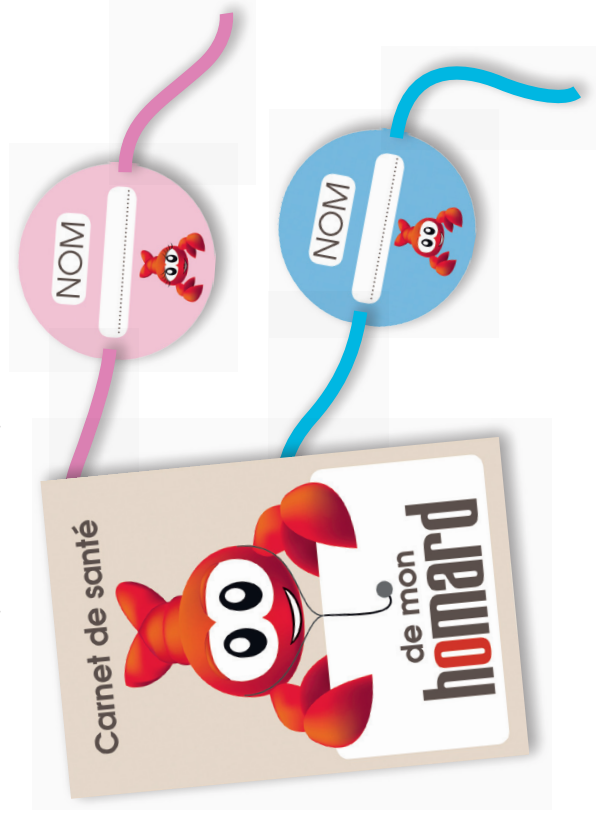
COMMENT ADOPTER ?

- ➔ Remplir le formulaire d'adoption de la page 13.
- ➔ Découper le formulaire et le transmettre à la Communauté de Communes, **avant le 20 avril 2013**.



11

- ➔ Les parrains et marraines recevront le carnet de santé de leur homard. Ils seront informés personnellement de la date, du lieu exact (position GPS) et du suivi de la réintroduction.
- ➔ Les enfants adoptant recevront un petit cadeau.



QUI PEUT ADOPTER ?

- ➔ Toute personne intéressée par l'opération.
- ➔ Attention ! Seulement 2 000 à 2 500 homards seront réintroduits en 2013. Le nombre d'adoptants est donc limité ! Les premiers inscrits et les enfants seront prioritaires.

FORMULAIRE D'ADOPTION À DÉCOUPER CI-CONTRE

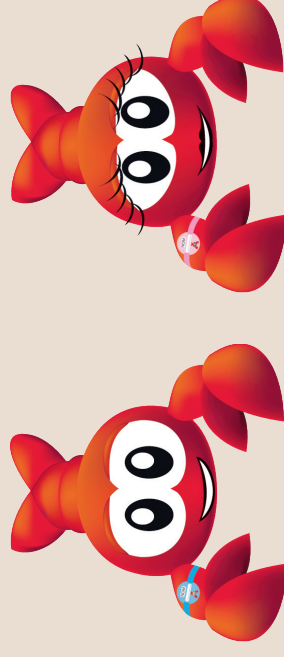
et à renvoyer ou déposer à
la Communauté de Communes de l'Ile de Ré
3, rue du Père Ignace
BP101
17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ
ou
par mail :
ecogardes@cc-iledere.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARRAIN :

- ➔ Nom :
- ➔ Prénom :
- ➔ Date de naissance :
- ➔ Adresse :
-
- ➔ Téléphone :
- ➔ Mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE HOMARD ADOPTÉ :

- ➔ Prénom choisi pour le homard :
- ➔ Sexe choisi : M ☐ F ☐



FORMULAIRE D'ADOPTION

RECHERCHE CONCERNANT
"PETIT HOMARDE"

Prénom : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____

RECHERCHE CONCERNANT
"LE PETIT HOMARDE"

Prénom : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____

RECHERCHE CONCERNANT
"LE PETIT HOMARDE"

Prénom : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____



QUESTIONS RÉPONSES

➔ D'OÙ VIENNENT LES PETITS HOMARDS ?

Les petits homards proviennent d'une écloserie anglaise spécialisée dans l'élevage des homards européens (espèce présente sur l'île de Ré).

➔ EST-CE QUE JE POURRAI GARDER MON HOMARD AVEC MOI ?

Les homards sont destinés à être relâchés en mer pour favoriser la biodiversité : il est vital que les petits homards trouvent rapidement un habitat naturel marin pour continuer leur développement.

➔ LES HOMARDS VONT-ILS ÊTRE SUIVIS GRÂCE À UN MARQUAGE ?

Le marquage sur la carapace des homards n'est pas efficace en raison de ses différentes mues. Les suivis seront donc effectués par des plongeurs lors d'opérations de comptage.

➔ PUIS-JE ADOPTER PLUSIEURS HOMARDS ?

Afin de permettre à un grand nombre de personnes de participer, une seule adoption par personne est possible.

➔ COMMENT SAVOIR SI CETTE RÉINTRODUCTION SERA VRAIMENT EFFICACE ?

Plusieurs études menées notamment en Angleterre et au Canada ont prouvé que réintroduire des homards dans le milieu naturel augmente de manière significative la présence de l'espèce. Une comptabilisation des homards adultes vivant dans la zone de cantonnement sera effectuée avant la réintroduction des petits homards. Des bilans de suivi réguliers seront ensuite réalisés pour évaluer l'efficacité de l'opération sur l'île de Ré.

**UN DOUTE ?
UNE QUESTION ?**



**LES ÉCOGARDES
DU SERVICE ENVIRONNEMENT
SONT À VOTRE DISPOSITION
POUR TOUT COMPLÉMENT
D'INFORMATION
AU 05 46 09 68 65
OU PAR MAIL :
ECOGARDES@CC-ILEDERE.FR**

